



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Arrêté municipal N° HC-2022-040
A partir du 29/08/2022 au 29/09/2022
2 Route de Pacy
Terrassement et pose d'un coffret ENEDIS

LE MAIRE DE HOULBEC-COCHEREL

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise TEAM RESEAUX- 28 rue d'Avrilly – 27000 EVREUX ;

Considérant qu'en raison des travaux pour la pose d'un coffret ENEDIS et branchement électrique ainsi qu'un terrassement au 2 Route de Pacy, par l'entreprise TEAM RESEAUX, avec une mise en circulation alternée dans les deux sens par feux tricolores ou manuellement ainsi qu'une interdiction de stationner et de dépasser les véhicules à partir du 29 août jusqu'au 29 septembre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 29 août et jusqu'au 29 septembre 2022, la circulation sera alternée dans les deux sens par des feux tricolores ou manuellement ainsi qu'une interdiction de stationner et de dépasser les véhicules afin de faciliter les travaux.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise TEAM RESEAUX- 28 rue d'Avrilly – 27000 EVREUX pendant le temps des travaux.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Houlbec-Cocherel**.

ARTICLE 6 : Le Maire et le conseil municipal de la commune de **HOULBEC-COCHEREL**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon
- Monsieur le président de la SNA - 27120 Douains
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Evreux
- Syndicat de Voirie de Saint-Colombes près de Vernon
- Département de l'Eure Normandie Unité territoriale Est rue Romain Rolland 27950 ST Marcel.
- Madame BROSSE Valérie société TEAM RESEAUX- 28 rue d'Avrilly – 27000 EVREUX ;

A Houlbec-Cocherel, le 22 juillet 2022

Patrick WALLET
Adjoint au Maire

